

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 21 janvier 2021 (ordinaire)

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

***L'an deux-mil-vingt-et-un le jeudi vint-et-un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire***

**Présents** : Mesdames Bernadette BAILLON, Diane DESMONTS-BONNET, Laetitia LEBRETHON, Nathalie MEMETEAU, Jessica VILLERS,  
Messieurs Daniel BARRÉ, Emilien BARRAULT, Dany BLONDIO, Serge BOUTEILLER, Bernard GUÉRIN, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

**Absents** : Clément GODET, Catherine VRIGNAUD, Didier MOUNOURY,

**Pouvoirs** : de Clément GODET à Daniel BARRÉ, de Didier MOUNOURY à Didier VRIGNAUD

**Secrétaire de séance** : Diane DESMONTS-BONNET

**Date de convocation** : 14 janvier 2021

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel, les membres du conseil le valident.

#### **.1 Déclaration d'intention d'aliéner 35 rue des Ponts de la Boutonne - parcelles B0630 et B 0631**

##### **Délibération 2021D\_01**

**Vu** la délibération 32/2015 du 28 mai 2015 instituant un droit de préemption urbain sur le secteur dit "traversée du bourg",

**Considérant** la mise en vente des parcelles cadastrées B0630 et B0631 d'une superficie totale de 374 m<sup>2</sup>, comprenant les terrains situés 35 rue des Ponts de la Boutonne,

Monsieur le Maire présente les plans et les informations obtenues auprès du Notaire.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, NE SOUHAITE PAS** exercer son droit de préemption pour ces terrains cadastrés B0630 et B0631.

#### **.2 Décision budgétaire n°1 Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021**

##### **Délibération 2021D\_02**

Considérant les dépenses d'investissements à engager avant le vote du budget primitif 2021, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir régler ces dépenses, dans le respect d'un total inférieur à 25% des investissements du budget primitif 2020.



#### .4 Convention précisant les compétences respectives SIVU / Mairie de Chizé

##### **Délibération 2021D\_04**

Considérant que la dernière convention signée entre la Commune et le SIVU date du 26 mai 2009, il convient de l'actualiser.

Cette convention a pour objet de définir les champs de compétences relevant de la Commune de Chizé, propriétaire des bâtiments et des terrains d'emprise, et ceux relevant du Syndicat Intercommunal chargé du fonctionnement et des services éducatifs (SIVU).

Un exemplaire de la convention proposée a été soumis aux membres du conseil.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE** les modalités de répartition des compétences relatives à l'école.

#### .5 Demande de subventions bâtiments rue Henri Béguier

#### .6 Demande de subventions isolation logements communaux

Compte tenu du manque d'informations reçues à ce jour, ces sujets sont reportés.

#### .7 Choix du prestataire imprimante copieur

##### **Délibération 2021D\_06**

**Considérant que** le contrat qui nous lie avec la Société SORAM arrive à échéance au 31 mars prochain,

**Considérant que** quatre entreprises ont été consultées pour la fourniture et la maintenance d'une imprimante copieur multifonction à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Voici une synthèse des offres reçues :**

	<b>LBS (Niort)</b>	<b>SBS (Niort)</b>	<b>Groupe CPRO ex SORAM (Niort)</b>	<b>Central Copie (Poitiers) nouveau produit</b>
<b>Modèle</b>	XEROX Altalink C 8130 neuf	Hewlett Packard E87640 neuf ex samsung	Kyocera TASKalfa 3252ci neuf	EPSON WF-C20600 neuf technologie jet encre eco energie
<b>Impression</b>	<b>30 pages</b> par minute Couleur et noir et blanc A6 / A3 avec cassettes papier Connexion réseau	<b>40 pages</b> par minute Couleur et noir et blanc A6 / A3 avec cassettes papier Connexion réseau	<b>32 pages</b> par minute Couleur et noir et blanc A6 / A3 avec cassettes papier Connexion réseau	<b>60 pages</b> par minute Couleur et noir et blanc A6 / A3 avec cassettes papier Connexion réseau
<b>Recto verso</b>	<b>Oui</b> Avec chargeur de documents un passage			

	<b>LBS (Niort)</b>	<b>SBS (Niort)</b>	<b>Groupe CPRO ex SORAM (Niort)</b>	<b>Central Copie (Poitiers) nouveau produit</b>
<b>Scan to mail/dossier</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
<b>Services et garantie</b>	Maintenance curative et préventive, <b>Intervention sous 4 h</b> , 4 techniciens MO et dépl, pièces détachées plateforme xerox en bulgarie, fourniture des encres	Maintenance curative et préventive, <b>Intervention sous 4 h</b> , 9 techniciens MO et dépl, pièces détachées, fourniture des encres,	Maintenance curative et préventive, <b>Intervention sous 8 h</b> , 2 techniciens MO et dépl, pièces détachées, <b>fourniture des encres + 22.79 € / trimestre</b> ,	Maintenance curative et préventive, <b>Intervention sous 3 h</b> , 4 techniciens MO et dépl, pièces détachées, fourniture des encres
<b>Loyer trimestriel</b>	<b>240,69 € HT</b> (80,23 €/mois) avec un contrat de 63 mois	<b>125,25 € HT</b> ( 41,75 €/mois) avec un contrat de 63 mois	<b>266 € HT</b> avec un contrat de 63 mois	<b>215 € HT</b> avec un contrat de 63 mois
<b>Coût copie</b>	0,00295 € HT/page NB 0,0295 € HT/page couleur  Estimation trimestrielle (5000 NB et 4500 couleur) = 14,75+ 132,75 = <b>147,50 € HT</b>	0,0032 € HT/page NB 0,032 € HT/page couleur  Estimation trimestrielle (5000 NB et 4500 couleur) = 16+ 144 = <b>160 € HT</b>	0,0035 € HT/page NB 0,035 € HT/page couleur  Estimation trimestrielle (5000 NB et 4500 couleur) = 17,5+ 157,5 = <b>175 € HT</b>	0,0031 € HT/page NB 0,031 € HT/page couleur  Estimation trimestrielle (5000 NB et 4500 couleur) = 15,5+ 139,5= <b>155 € HT</b>
<b>Livr/ Installation Formation</b>	<b>379,00 € HT</b> sous 3 semaines	Sous 2 semaines <b>offerte</b>	Sous 3 semaines <b>offerte</b>	<b>130,00 € HT</b> sous 3 semaines

VU le tableau comparatif des offres, après avoir pris les références de chacun

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE DE RETENIR** l'entreprise SBS selon les modalités précisées au contrat.

## **.8 Demande d'exonération de loyer commerce salon de coiffure**

### **Délibération 2021D\_05**

**Considérant** la demande de Madame SECHER, gérante du salon de coiffure "C dans l'Hair", locataire du 52 rue Duguesclin, d'exonération de loyers pour tenir compte de la prolongation des effets de la crise COVID,

**Considérant** que les confinements successifs n'ont pas permis à Madame SECHER de développer sa clientèle dans des conditions normales.

Monsieur le Maire demande leur avis aux élus.

Les élus souhaitent que le siège social de l'entreprise soit sur la commune.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCORDE** une exonération de loyer supplémentaire jusqu'au 30 juin. Un nouvel examen de la situation sera réalisé avant juin 2021.

## **.9 Convention cinéma CRPC**

### **Délibération 2021D\_07**

**Considérant** que l'association Yfaucou demande à la Commune de signer une convention annuelle avec le CRPC (Centre Régional de Promotion du Cinéma en Poitou Charentes) et payer la cotisation de 1 250 € annuelle,

**Considérant** le refus de la Communauté de Communes Mellois en Poitou de payer cette cotisation,

**Considérant** que la Commune met à disposition la salle des fêtes de Chizé et que des habitants hors commune bénéficient de ce service,

**Considérant** qu'il est nécessaire que l'association dépose une demande de participation auprès de la Communauté de Communes

Les élus acceptent de payer la cotisation au CRPC jusqu'à concurrence de la valeur de la part d'écran de projection détenue par Yfaucou. L'association Yfaucou cède en contrepartie la part détenue sur l'écran qui devient pleine propriété de la Commune.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DONNE** son accord pour signer la convention avec le CRPC pour 2021 pour un montant de 1 250 €.

## **.10 QUESTIONS DIVERSES**

### **.Vente d'une bétonnière hors d'usage**

#### **Délibération 2021D\_08**

**Considérant** l'état et l'âge de la bétonnière, hors d'usage, ne figurant pas à l'inventaire,

**Considérant** l'offre de reprise du matériel, formulée par Monsieur L., reçue en mairie,

Monsieur le Maire demande leur avis aux élus.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE** de céder, la bétonnière hors d'usage au prix de 80 € à Monsieur L.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 18 mars 2021

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.**

A Chizé, le 8 janvier 2021

**Le Maire,  
Daniel BARRÉ**